

224C1924  
FR0010688440-OP024-AS11

14 octobre 2024

Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

**WEDIA**  
(Euronext Growth Paris)

Le 11 octobre 2024, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société WEDIA, déposée par Bryan, Garnier & Co., agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Mercure (cf. D&I 224C1907 du 11 octobre 2024).

La note d'information de la société Mercure (visa n°24-430 en date du 11 octobre 2024) et la note en réponse de la société WEDIA (visa n°24-431 en date du 11 octobre 2024) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique d'achat simplifiée sera ouverte du **15 octobre au 6 novembre 2024 inclus**.

Bryan, Garnier & Co. se portera acquéreur (par l'intermédiaire de CIC), pour le compte de l'initiateur, des actions apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre portant sur la totalité des actions WEDIA visées par l'offre.

L'initiateur prendra à sa charge, dans le cadre de la procédure de semi-centralisation, les frais de négociation (frais de courtage majorés de la TVA y afférente) des actionnaires vendeurs à hauteur de 0,3% du montant de l'ordre (hors taxes), dans la limite de 100 € par dossier (taxes incluses).

Il est rappelé (cf. notamment D&I 224C1907 du 11 octobre 2024) qu'en cas de mise en œuvre d'un retrait obligatoire par l'initiateur à l'issue de l'offre, un complément de prix de 1,25 € sera versé par l'initiateur aux porteurs d'actions ayant apporté leurs titres à l'offre. **Seuls les actionnaires qui auront apporté leurs actions WEDIA à la procédure semi-centralisée de l'offre se verront remettre ledit droit à complément de prix par action apportée.**

Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.